

Bilan moral 2022-2023

Mandatée par le bureau et sous la bienveillance de Patrick Buat-Ménard excusé dans sa fonction de Président, je vais dresser le rapport moral de la saison 2022/2023.

L'objectif de notre association reste de proposer à nos adhérents des séances de stretching postural méthode Jean-Pierre Moreau, de qualité.

Notre « credo » durant la saison écoulée a été de maintenir le planning des séances, d'assurer les salaires des salariées et auto-entrepreneuses, de poursuivre la gestion de la comptabilité complexe grâce au professionnalisme incontournable d'Aliénor.

Cet objectif a été atteint grâce à la mobilisation du bureau dont Josette est la colonne vertébrale et des enseignantes. Nous avons relevé le défi d'assurer l'intégralité des séances dans toutes les salles où HSD intervient grâce à l'engagement de Myriam, Elisa, Dominique et Katia. La recherche de remplaçantes a été ardue mais nous avons été rejoints par Marie-Hélène Karine et Pascale jusqu'à fin juin 2023.

Nous retrouvons avec plaisir Claire après son combat contre la maladie : elle est revenue en septembre 2023 en mi-temps thérapeutique à la salle de l'école de la Somme à Nansouty et au centre d'animation de St Pierre. Nous formons des vœux sincères pour son retour à temps complet dans les meilleures conditions de santé possible dès que se sera envisageable.

Nous sommes ravis de constater un retour de nos fidèles adhérents mais aussi l'arrivée de nouveaux. C'est un encouragement même si nous sommes persuadés des bienfaits de la méthode.

Vous étiez nombreuses et nombreux à nous rejoindre aux différents « forum » en septembre ; c'est une vitrine avant la rentrée incontournable, porteuse de rencontres voire d'adhésions.

Comme chaque année les rencontres chaleureuses autour de la galette des rois et de la sortie Oxygène auront lieu à des dates qui vous seront précisées par message par le bureau mais aussi sur le site, lieu de communication qui devient incontournable.

Je dois faire un point plus technique mais au combien nécessaire sur les conditions d'attributions du parrainage car nous constatons cette année encore des interprétations ou incompréhension du process.

- ✓ Une déduction de 20€ est attribuée à l'adhérent qui parraine l'année qui suit le parrainage. Une attestation était jointe au bulletin d'adhésion 2023/2024, qui sert au suivi pour la comptabilité.
- ✓ Le parrainage ne peut être attribué ni aux membres de la famille vivant sous le même toit ni aux anciens adhérents.
- ✓

De plus, en accord avec les membres du bureau je vais mener une étude comparative en matière de Responsabilité Civile auprès de quelques assureurs afin de diminuer ce poste comptable.

Je viens de me livrer pour la 1^{ère} fois à la présentation du bilan moral d'une association, c'est un exercice qui me permet de vous affirmer mon engagement au service de HSD. Je vous remercie de votre indulgence.

J'en termine avant de passer la parole à Josette par une citation de Jean-Pierre Moreau

« Se réveiller dans un corps vivant est un plaisir ».

